



29-09-2003

votre lettre du:
vos références:
nos références: N-PRI/EB/PB/2003- 5105
annexes: 1

Monsieur Gottfried KELLER
Belair, 9
4950 WAIMES

votre personne de contact:
Ph. Brotcorne
Contrôleur Principal
☎ 32 2/ 7240289
philippe.brotcorne@mobilite.fgov.be

Objet: Autorisation de type de l'aéronef ultra-léger motorisé **DTA Dynamic 582/D15-99**

Monsieur,

La Direction générale Transport aérien a bien reçu ce 28/07/2003 le dossier de justification de l'aéronef ultra-léger motorisé (DPM) **DTA DYNAMIC 582/D15-99**.

Sur base de l'avis favorable qui nous est formulé par la Fédération Belge d'Aviation Microlégère, conformément aux prescriptions de la circulaire AIRW-12, Ed. 3 de février 2000, le formulaire de référence de l'aéronef concerné est validé sous la référence **ARCA 2003/93 - Issue 1 / 16/09/2003**.

Cette référence devra figurer sur le certificat de conformité remis à chaque propriétaire d'un appareil de ce type destiné au marché belge.

Nous nous permettons de vous rappeler que la Direction générale Transport aérien se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer toute vérification qu'elle jugerait nécessaire pour s'assurer de la conformité de l'appareil.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

E. BRANCKOTTE
Ingénieur industriel

P. BROTCORNE
Contrôleur principal